Mont Saint Aignan

ARRÊTÉ N° 2026-1283
Du registre des arrêtés municipaux
Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire

Nous, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;
- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2;
- **Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L3321-1, L3334-2, L3335-1, L3335-4, D3335-16 et suivants ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2021 portant règlement général de la police des débits de boissons ;
- **Vu** l'arrêté municipal 05.269 du 20 mai 2005 portant réglementation des horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et restaurants ;
- **Considérant** la demande présentée par Nathan Blin président de l'association Unilympiades ;

Arrêtons ce qui suit :

Article 1 : Monsieur Nathan Blin, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de catégorie 3, tel que le défini l'article L3321-1 du code de la santé publique, à l'occasion de la soirée « Unilympiades » qui se déroulera dans les locaux de l'établissement UniLaSalle 3 rue du Tronquet à Mont-Saint-Aignan le :

- Jeudi 1er octobre 2026 de 11h00 à 0h00.

Article 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer à toutes les prescriptions locales réglementaires relatives à la tenue des débits de boissons, s'exposant, en cas d'infractions à ces dispositions, aux sanctions pénales prévues aux articles L3351-1 et suivants, et R3351-1 et suivants du code de la santé publique.

Article 3 : Madame la directrice générale des services de la ville, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, monsieur le commandant du groupement de la Gendarmerie Nationale, le service de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le, 18/09/2026

François Vion,
Maire

Certifié exécutoire par publication
en date du
Copie : PM

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr